



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Ségur de la santé : inégalités salariales entre secteur privé et secteur public

Question écrite n° 41440

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inadaptation du dispositif prévu par le Ségur de la santé en matière de revalorisations salariales. En effet, les salariés de la Croix-Rouge n'ont pu bénéficier de cette augmentation. Ils expriment leur inquiétude face à cette injustice entre secteur public et secteur privé, eu égard à leur plein engagement durant la pandémie. Ces salariés rappellent l'importance de leur mission et leur complémentarité dans le système de soins. En dépit du Ségur de la santé, qui constitue une avancée pour le secteur sanitaire français, plusieurs représentants des salariés de la Croix-Rouge revendiquent une égalité de traitement entre le secteur public et le secteur privé, soit une revalorisation salariale de 20 points de leur indice. Ce mouvement représente une opportunité de réfléchir et d'apporter des réponses à la reconnaissance de leur emploi et aux moyens pouvant leur être alloués. Il souhaite savoir quelle suite sera donnée à ces revendications et quelles mesures le Gouvernement souhaite prendre pour combler cet écart salarial.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dufrègne](#)

**Circonscription :** Allier (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41440

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 septembre 2021](#), page 7129

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)